

M. M.



A Paris le 15. 2^{me} 1790

Dep. le 8 Jan. 1791.

Messieurs

Après avoir travaillé pendant un grand nombre d'années & désirant pour de quelque Repos, notre Sieur Sellouf s'est déterminé à quitter les affaires et la raison de Sellouf & Co. ne subsistera plus que pour la liquidation qu'il fera lui-même sous sa seule signature.

Nous avons l'honneur de vous informer en même temps que nous avons cédé la suite des affaires de notre maison à nos amis et Compatriotes M^{rs} Hottinguer & Co. dont le Chef Gérant est déjà avantageusement connu sur notre place. Nous vous recommandons donc très particulièrement nos dits amis & Successeurs, vous priant de leur transmettre et continuer les mêmes sentiments d'amitié que nous avons éprouvé de votre part pendant le cours de notre établissement en les favorisant de la préférence de vos ordres & de votre confiance; les fonds considérables qu'ils réunissent, leur prudence & leur zèle, ne vous laisseront rien à désirer et nous en serons infiniment reconnoissant.

Daignés au surplus, agréer nos plus sincères Remerciements de l'attachement que vous avez bien voulu nous témoigner & dont le souvenir nous sera toujours précieux.

Nous avons l'honneur d'être avec une parfaite Considération,

Messieurs

Vos très H^{bles} & Ob^{ts} Serviteurs.

Sellouf

T. S. V. P.